

Prévention d'une crise sanitaire grave : Demande d'ouverture d'une enquête criminelle pour vérification de la programmation d'un génocide ou d'un crime commis contre l'humanité

SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Grippe A/Virus H1N1
VACCIN OU ARME DE DESTRUCTION MASSIVE ?**

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE CRIMINELLE
POUR PREPARATION D'UN CRIME DE GENOCIDE
PARQUET DE NICE DU 31 JUILLET 2009**

**DEMANDE A LA PRESSE DE S'ABSTENIR DE FAIRE DE LA PUBLICITE
POUR LES VACCINS TUEURS !**

CESSATION IMMEDIATE DE TOUTE CAMPAGNE DE VACCINATION !

Mirella CARBONATTO

Présidente

contact@sos-justice.com

<http://www.sos-justice.com>

Mmes et Mrs les Journalistes

A tous les citoyens français, européens et du Monde

ENVOI DE MAILS EN NOMBRE

Nice, le 5 août 2009

Dossier : Pandémie Grippe A – Virus H1N1

Vaccin ou arme de destruction massive ?

Objet : Ouverture d'une enquête criminelle au Parquet de Nice

Motif de l'enquête criminelle : [programmation d'un crime de génocide](#)

Nos demandes : prévention d'une crise sanitaire grave

et campagne de vaccination de masse à faire stopper

immédiatement en France et dans le monde

Mesdames et Messieurs,

Nous tenions par la présente à vous informer que l'Association SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME a saisi le Parquet de Nice en la personne de son Procureur de la République, Monsieur Eric de Montgolfier, en date du 31 juillet 2009, d'une demande d'ouverture d'enquête criminelle au motif de : Préparation de Génocide.

Prévention d'une crise sanitaire grave : Demande d'ouverture d'une enquête criminelle pour vérification de la programmation d'un génocide ou d'un crime commis contre l'humanité

Cette demande fait suite à une plainte que nous avons découvert, il y a quelques jours sur Internet qui a été déposée en avril 2009 auprès du FBI par Mme Jane Burgermeister, autrichienne, journaliste scientifique d'investigation.

Cette plainte a été déposée au motif de : "**Programmation d'un crime de génocide**" qui incrimine le vaccin contre la grippe H1N1 fabriqué actuellement dans les laboratoires pharmaceutiques US notamment, **pour être une arme de destruction massive et de dépopulation de la planète**. Ce plan s'inscrivant selon la plaignante dans les plans de réduction de la population mondiale par les élites : **Illuminati** qui prévoient de nous instaurer leur **Nouvel Ordre Mondial**.

Cette plainte est actuellement en cours d'instruction et les personnes mises en cause dans cette plainte sont :

- 1 - **l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), qui dirige les opérations mondiales, des campagnes de vaccination, et qui nous abreuve de ses déclarations criminelles.**
- 2 - **l'ONU,**
- 3 - **Barack Obama (Président des Etats-Unis),**
- 4 - **David de Rothschild (banquier),**
- 5 - **David Rockefeller (banquier),**
- 6 - **George Soros (banquier),**
- 7 - **Werner Faymann (Chancelier d'Autriche) entre autres, les accusant de vouloir commettre un génocide de masse.**

Cette plainte fait suite à une autre procédure judiciaire que la journaliste avait intentée en avril 2009 contre les sociétés pharmaceutiques Baxter et Avir Green Hills Technology, qu'elle juge responsables d'avoir produit un vaccin contre la grippe aviaire, pour délibérément provoquer une pandémie et s'enrichir par la même occasion.

Jane Burgermeister présente les preuves d'actes de bioterrorisme dans lesquels ces personnes et organismes précités sont impliqués. Elle les accuse de faire partie d'un syndicat international d'entreprises criminelles qui a mis au point, fabriqué, stocké et utilisé des armes biologiques en vue d'éliminer la population des États-Unis et celle d'autres pays, à des fins de gains politiques et financiers.

Utilisant la «grippe porcine» comme prétexte, elle les accuse d'avoir planifié le meurtre de masse de la population américaine par le biais de la vaccination forcée.

Elle a les preuves que ces vaccins seront volontairement contaminés pour provoquer à dessein des maladies mortelles. Ces exactions s'inscrivent en violation directe de la Loi antiterroriste concernant l'emploi d'armes biotechnologiques. Elles constituent des actes de terrorisme et de haute trahison.

Jane Burgermeister vise notamment dans sa plainte, les promoteurs et instigateurs du **Nouvel Ordre Mondial**, soit **la société secrète Illuminati (l'élite de la Franc-maçonnerie) et leurs organisations mondiales dont l'ONU, l'OMS et les Banques Mondiales.**

Cette catastrophe sanitaire et ce crime de génocide programmé et de crimes contre l'humanité, s'il devait être exécuté ou s'avérer, serait la résultante d'un plan ourdi et programmé de longue date, par les instigateurs et fervents défenseurs de l'instauration du Nouvel Ordre Mondial.

Prévention d'une crise sanitaire grave : Demande d'ouverture d'une enquête criminelle pour vérification de la programmation d'un génocide ou d'un crime commis contre l'humanité

Compte tenu du contexte criminelle de cette affaire, nous vous prions de bien vouloir faire cesser immédiatement toute communication sur la campagne de vaccination, qui pourrait s'avérer relever d'une campagne publicitaire mensongère et criminelle.

Toute campagne de vaccination doit être immédiatement suspendue, jusqu'à ce que nous connaissions l'issue de l'enquête criminelle.

En revanche et selon les textes de Loi, du Code Pénal :

ENTRAVE AUX MESURES D ASSISTANCE OU OMISSION DE PORTER SECOURS

Article 223-1

Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 100.000 F d'amende.

Article 223-3

Le délaissement, en un lieu quelconque, d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500.000 F d'amende.

Article 223-5

Le fait d'entraver volontairement l'arrivée de secours destinés à faire échapper une personne à un péril imminent ou à combattre un sinistre présentant un danger pour la sécurité des personnes est puni de sept. ans d'emprisonnement et de 700.000 F d'amende.

Article 223-6

Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500.000 F d'amende.

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

Article 223-7

Quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200.000 F d'amende.

Nous vous demandons de prévenir le Peuple Français de s'abstenir de se faire vacciner et de consommer un quelconque antiviral.

Prévention d'une crise sanitaire grave : Demande d'ouverture d'une enquête criminelle pour vérification de la programmation d'un génocide ou d'un crime commis contre l'humanité

Vous trouverez en pièces jointes :

- 1 – la demande d'ouverture de l'enquête criminelle adressée au Parquet de Nice, le 31 juillet 2009, et
- 2 – la demande complétée adressée au Parquet de Nice, le 4 août 2009.

Le dossier en ligne sur le site de SOS JUSTICE : <http://www.sos-justice.com>

Nous comptons sur votre concours pour rassurer nos concitoyens sur le fait :

« QUE PERSONNE, NOUS DISONS BIEN PERSONNE ! »,

Ne touchera à un cheveu de nos nourrissons, de nos enfants, de nos jeunes, de nos femmes enceintes et de nos personnels de santé, tant que nous ne connaissons pas l'issue de cette enquête criminelle.

Il arrive en effet un moment où la dictature Européenne et Mondiale, doivent cesser et où le secret savamment entretenu depuis des siècles autour de la secte secrète Illuminati-Reptiliens et sur ses organisations mondiales dont la FED, les Banques Mondiales, le Bildenberg Group, l'OMS, L'ONU et consorts, qui mènent notre monde à la guerre et à la ruine, doit être levé pour que les Peuples du Monde vivent enfin en Paix !

Nous sommes Français et nous n'avons pas à subir la dictature des USA, de l'Europe et ni de quiconque lorsqu'il s'agit de notre santé et de notre intégrité physique et morale.

QUE VIVE L'HUMANITE DANS LA JOIE ET LA PAIX !

Nous vous remercions par avance pour votre attention et pour votre soutien.

Bien cordialement

Mirella CARBONATTO

Présidente de l'association SOS JUSTICE & JUSTICE

P.J. : Demande d'ouverture d'enquête criminelle adressée au Parquet de Nice le 31 juillet 2009

Demande d'ouverture d'enquête criminelle complété le 4 août 2009

Communiqué de presse du 4 août 2009

Fichier annexe sur les Illuminati

